



Le développement durable en Seine-et-Marne

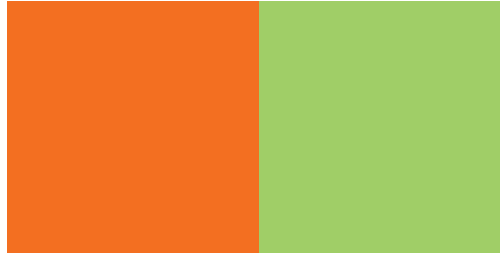
Relevons les défis ensemble



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE



Conseil Général
**SEINE &
MARNE**



**Le développement durable
en Seine-et-Marne**
Relevons les défis ensemble



Agir aujourd'hui pour demain

Avec le souci de préserver la qualité de vie et l'environnement de notre département, de favoriser la solidarité entre les territoires et entre les générations tout en étant économiquement efficace, les actions du Conseil général pour un développement durable se mettent dès maintenant en œuvre.

Institutions, entreprises du Département ou habitants doivent se mobiliser au quotidien, pour préserver la qualité et le cadre de vie seine-et-marnais.

Les récents événements climatiques nous rappellent nos responsabilités. Elles dépassent le cadre seine-et-marnais et même français. Notre développement, celui de 20% des habitants qui se partagent 80% des richesses mondiales, doit être réinventé.

Le Conseil général de Seine-et-Marne s'est engagé à élaborer un Agenda 21 départemental avec l'aide et les idées des habitants sur des thématiques concrètes : « gérer et préserver nos ressources naturelles », « habiter et se déplacer autrement », « stimuler une économie profitable à tous », « conjuguer les solidarités », « associer la population à la gouvernance publique ».

Notre avenir, et celui de nos enfants, dépend de notre capacité à agir et à partager avec les autres.

Vincent Eblé

Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

Elus en charge du développement durable :

Jean Dey, Vice-Président du Conseil général chargé de l'eau, de l'air et de la terre ;
Bertrand Caparroy, Vice-Président du Conseil général chargé des politiques contractuelles et de l'aménagement numérique ; **Gérard Eude**, Vice-Président du Conseil général chargé de l'aménagement durable, du développement économique, des nouvelles technologies et de l'emploi.

A quoi sert un Agenda 21 ?

Pour mettre en œuvre le développement durable et prendre sa part dans la démarche mondiale engagée à Rio, il y a plus de 10 ans, le Conseil général entreprend l'élaboration d'un Agenda 21. Cet outil va inscrire, dans le calendrier, les actions et les gestes qu'il faudra faire ou modifier au 21ème siècle.

En décidant de s'engager dans la démarche Agenda 21, les élus du Conseil général affirment des convictions fortes :

- Le développement durable en Seine-et-Marne doit **placer l'Homme et son environnement au cœur des préoccupations** et des actions concrètes du Conseil général.
- Le développement ne peut être durable que s'il repose sur **une large mobilisation des Seine-et-Marnais, des associations, des acteurs du département (entreprises, agriculteurs, artisans,...) et des agents du Conseil général**. Il n'y a pas de petits gestes quand tous les Seine-et-Marnais les font.



Le développement durable
en Seine-et-Marne
Relevons les défis ensemble



Quels sont les atouts et les défis du développement durable en Seine-et-Marne ?

Le développement sera durable en Seine-et-Marne si celui-ci répond aux défis d'aujourd'hui et met le département sur le chemin d'un développement solidaire, équitable et écologique. Croissance, jeunesse, nature sont les qualités qui caractérisent le département. Elles sont autant d'atouts à valoriser que de défis à relever.

Sa croissance

Le département se développe. De nouvelles familles et entreprises trouvent en Seine-et-Marne la qualité du cadre de vie et du contexte économique qu'elles recherchent.

Cette croissance est un atout. Le défi consiste à agir sur sa qualité, à la rendre encore plus profitable aux habitants et plus respectueuse de l'environnement.

Agir pour la croissance, c'est :

- Répondre aux grands besoins d'équipements et de logements tout en préservant les espaces naturels.
- Attirer des emplois variés pour répondre aux qualifications des Seine-et-Marnais.
- Mieux valoriser la richesse des territoires et les ressources locales, naturelles ou humaines.
- Proposer des transports adaptés aux besoins des habitants d'un département très vaste (la moitié de la surface de l'Ile-de-France) et diminuer la dépendance à la voiture.

Sa jeunesse

La population du département est jeune : 30% des Seine-et-Marnais ont moins de 20 ans ; un jeune Francilien sur trois habite le département. Les universités et les écoles d'enseignement supérieur s'implantent au fur et à mesure. Depuis peu, on compte plus de Seine-et-Marnais en ville qu'à la campagne.

Cette jeunesse et ces transformations nouvelles sont des atouts. Pour en faire des leviers du développement durable, le défi consiste à répondre aux besoins spécifiques de la jeunesse et à s'appuyer sur son dynamisme. Pour y parvenir, le Conseil général devra mobiliser l'ensemble des collectivités seine-et-marnaises.

Agir pour la jeunesse, c'est :

- Proposer des formations professionnelles adaptées au monde de demain.
- Faire de la recherche et des entreprises spécialisées dans le développement durable un des moteurs des savoir-faire départementaux.
- Proposer aux jeunes élèves ou étudiants les hébergements ou les logements, y compris sociaux, dont ils ont besoin et les activités culturelles qui leur plaisent.
- Lutter contre toutes les formes de précarité qui les touchent (emploi, logement, santé...).



**Le développement durable
en Seine-et-Marne**
Relevons les défis ensemble



Sa nature

Les richesses naturelles et patrimoniales, la nature « ordinaire », les forêts et les espaces agricoles, les Parcs naturels sont des atouts majeurs du département. Avec le développement du tourisme, il attire bien au-delà de ses frontières. Le défi est de préserver cet atout naturel pour les générations futures et de mieux l'utiliser pour le développement équilibré du département.

Agir pour la nature, c'est :

- Développer de nouvelles filières « économiques » : filières « agricoles » qui vendent localement, filières « énergie » qui utilisent le bois et la biomasse du département ; filières « sports, tourisme ou loisirs de nature » qui permettent une gestion écologique des patrimoines.
- Stopper la surconsommation des terres agricoles, limiter la fréquentation de certains espaces et créer des réserves naturelles.
- Enrayer l'érosion progressive de la biodiversité, car la Seine-et-Marne est, en la matière, le département le plus riche d'Ile-de-France.
- Limiter les prélèvements sur les ressources naturelles (eau, sable, pierres...).
- Maîtriser les nuisances et les pollutions.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique.

Quel rôle pour le Conseil général dans le développement durable ?

En Seine-et-Marne, aller vers un développement durable pour le Conseil général, c'est décider des actions comme :

- la création d'une banque de données sur la biodiversité,
- la mise en place d'un contrat départemental de développement durable,
- l'expérimentation des biocarburants sur les lignes Seine-et-Marne express,
- le lancement d'études sur le développement du fret ferroviaire et par voie d'eau ou l'élaboration d'un schéma départemental des itinéraires cyclables,
- la mise en place des Commissions locales d'insertion et de lutte contre les exclusions,
- le développement des chantiers d'insertion,
- la mise en place d'une politique de coopération décentralisée,
- l'achat des produits issus du commerce équitable,
- le développement des clauses d'insertion favorisant l'emploi des jeunes Seine-et-Marnais les plus fragiles...





**Le développement durable
en Seine-et-Marne**
Relevons les défis ensemble



Quel rôle pour chacun d'entre nous ?

“ *Le développement durable, nous sommes tous concernés et, chaque jour nous pouvons agir* ”

Pour construire ensemble l'Agenda 21 du Département et mettre en œuvre le développement durable, chacun peut apporter des propositions d'actions pour progresser concrètement sur les 5 premières priorités d'un développement durable de la Seine-et-Marne :

- **Solidarités**
 - renforcer les solidarités avec les jeunes et les plus fragiles,
 - investir dans l'intelligence et la formation,
 - développer les solidarités territoriales.
- **Economie durable**
 - favoriser le développement durable en tant qu'acteur économique et partenaire du développement du territoire,
 - s'impliquer dans le processus de formation/recherche et les nouvelles formes d'économie non marchandes.
- **Eau**
 - économiser et protéger la ressource,
 - assurer une gestion équilibrée de l'eau et de ses usages.
- **Energies**
 - économiser l'énergie et lutter contre le gaspillage,
 - substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles,
 - soutenir la recherche et l'innovation en termes d'éco-mobilité et de construction de bâtiments durables.
- **Nature et patrimoine**
 - protéger la biodiversité, la préservation des paysages, l'accès aux espaces naturels et à la grande diversité du patrimoine seine-et-marnais.

Comment ? Voici des exemples, maintenant à nous d'agir !

Consommer autrement, plus durablement, cela peut être :

- Préférer les produits agricoles bio ou issus de l'agriculture raisonnée, exempts d'engrais et pesticides qui polluent l'environnement et nuisent à la santé.
- Privilégier les productions locales, les produits frais et « de saison ». Les autres nécessitent beaucoup d'eau et d'énergie pour leur conservation et leur transport.
- Éviter les produits sur-emballés. Les emballages inutiles représentent un gaspillage de matières premières, consomment du pétrole pour leur fabrication, comme ils en consommeront pour leur destruction.
- Acheter des objets durables, conçus avec des matières renouvelables, exploitées dans des conditions sociales et environnementales acceptables (bois issus d'exploitations certifiées, produits issus du commerce équitable ou de filières de l'économie sociale et solidaire...).





Se déplacer et habiter autrement, c'est par exemple :

- Privilégier la marche à pied, le vélo et les transports en commun... on diminue ainsi la consommation d'énergie et nos dépenses. Pour nos déplacements en voiture, on peut choisir le type de motorisation, les performances en termes de consommation ou encore faire appel au co-voiturage.
- Pour ceux qui construisent leur logement, penser à son orientation, son isolation et à son mode de chauffage à partir d'énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie...).
- Pour ceux qui envisagent des travaux d'extension ou de réhabilitation, il existe des matériaux de construction renouvelables (bois) et fabriqués avec de plus faibles impacts sur l'environnement.
- Au garage, au jardin, à la cuisine, dans la salle de bain, privilégier les dispositifs et appareillages les plus économes en eau et en électricité, les moins polluants (peintures sans solvants agressifs...).

Vivre autrement la solidarité :

Dans leurs activités, leurs associations ou leur vie quotidienne, beaucoup de Seine-et-Marnais sont inventifs, dynamiques, et mobilisés dans des actions qui contribuent aux solidarités de proximité et internationale :

- Se regrouper pour créer des modes de garde des tout-petits en milieu rural comme en ville.
- Lutter contre l'échec scolaire, donner une seconde chance pour redonner confiance et permettre aux jeunes de devenir des adultes responsables.
- Permettre aux plus anciens de rester actifs, autonomes et en bonne santé. Le lien entre les générations mais aussi avec ceux porteurs d'un handicap est important pour un développement durable.
- S'engager autrement dans la solidarité, cela peut être aussi d'aider les malades à garder un contact avec la société ; donner un coup de main aux « laissés pour compte » ; faciliter l'intégration des immigrés et de leurs familles et plus simplement aller à la rencontre de ses voisins ; encourager le débat démocratique, le bénévolat et développer la citoyenneté des jeunes.

L'Agenda 21 du Département de Seine-et-Marne sera édité au printemps 2007.



Conseil général de Seine-et-Marne
Hôtel du Département
77010 Melun
www.seine-et-marne.fr

